

**PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2010**

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 décembre 2009, s'est réuni le 11 Janvier 2010, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire.

Présents : Monsieur Claude VIAL (Maire) – Madame Corinne BARBASSO-BRUAS – Monsieur Paul ROCHEFORT- Madame Florence RODET-CURTY - Monsieur Michel DUPREZ - Madame Annie LEGROS - Monsieur Joseph MARTIN (Adjoint) - Madame Marie-Claude FEHREMBACH - Monsieur Maurice GUERRIERI - Monsieur Serge OLLAGNIER – Madame Hélène HUGUES - Monsieur Bruno LAURENT – Madame Laurence FLANDIN – Monsieur Jacques TOUILLON - Monsieur Bruno METRAL – Madame Pascale PERRIN - Monsieur Jean-Christophe LOUBIERE - Monsieur Pierre-Edouard GUYOT D'ASNIERES DE SALINS – Madame Marguerite EXBRAYAT - Monsieur Gérard ALLAIS – Monsieur Etienne FRISO - Monsieur Patrick BERNELIN - Madame Agnès ESPINOUX

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Laure RUE à Monsieur Michel DUPREZ
Madame Renée OECHSLIN à Madame Corinne BARBASSO-BRUAS
Madame Jocelyne VIAL à Monsieur Gérard ALLAIS

Absente : Madame Anne GAVOILLE

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 26

Secrétaire de séance : Monsieur Serge OLLAGNIER

Affichage du compte-rendu sommaire : 12 Janvier 2010

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009.

DESIGNE Serge OLLAGNIER en qualité de secrétaire de séance.

Claude VIAL **rend compte de la décision** qu'il a prise dans le cadre des compétences que lui a déléguées le Conseil Municipal, en application des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision 2009-12 du 30 Décembre : mise à disposition de Madame et Monsieur Neves Da Silva de la maison d'habitation située 49 route de l'Etra, à titre précaire.

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de Dotation Globale d'Équipement

Rapporteur : Paul ROCHEFORT

La DGE est attribuée par le Préfet sous la forme d'une subvention pour la réalisation d'une opération déterminée correspondant à une dépense d'investissement.

Le montant de la dépense HT est plafonné à 475 000 € ; les opérations dont le coût est inférieur à 30 000 € étant exclus.

Parmi les travaux susceptibles d'être subventionnés, figure pour 2010 une nouvelle catégorie d'opérations : les travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux mairies et aux écoles.

C'est pourquoi je vous propose de déposer un dossier de demande de DGE pour les travaux d'accessibilité à la mairie et à l'école primaire, et tout particulièrement au restaurant scolaire.

Ces travaux consistent en :

- L'aménagement d'un sas d'entrée avec portes automatiques et la création d'un WC handicapé dans les locaux de la Mairie
- L'installation d'un ascenseur pour accéder au restaurant scolaire.

Le coût de cette opération est estimé à 57 000 € HT. Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 7 décembre, des crédits seront inscrits au Budget Primitif pour financer les travaux sur les fonds propres de la commune et sans recours à l'emprunt.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à constituer le dossier de subvention qui doit être déposé en Préfecture le 15 janvier au plus tard.

Michel DUPREZ donne quelques précisions sur les travaux :

- l'ascenseur est envisagé en façade OUEST du restaurant scolaire
- l'accès à la mairie sera modifié, le sas sera aménagé avec deux portes automatiques coulissantes
- un W.C. handicapé sera installé dans le bureau de l'urbanisme à la place de l'escalier actuel

Afin de ne pas réduire la surface de l'espace urbanisme, la cloison qui le sépare du bureau de la police municipale sera légèrement poussée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE la constitution d'un dossier de Dotation Globale d'Équipement pour la réalisation de travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la mairie et à l'école primaire.

DIT que ces ces travaux seront également financés :

- par une subvention de 20 % portant sur le montant H.T. des travaux d'aménagement d'un ascenseur à l'école primaire, soit 6 366 €.
- pour le solde, sur les fonds propres de la mairie.

2. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général la poursuite de l'avenant n°4 du contrat pluriannuel.

Rapporteur : Paul ROCHEFORT

Parmi les investissements subventionnés dans le cadre du contrat pluriannuel 2005-2009, figurent plusieurs opérations dont la réalisation va se poursuivre sur 2010 : rénovation de l'Eglise, études pour la construction de la salle à vocation culturelle et artistique, accès handicapés mairie et écoles, création du skate-park et accès à l'informatique.

Il convient donc de solliciter du Conseil Général l'autorisation de poursuivre ces opérations sur 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général la poursuite de plusieurs opérations inscrites dans l'avenant N° 4.

3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général les subventions prévues pour la construction d'une salle à vocation culturelle et artistique – phase d'études -, la réalisation d'accès handicapés à la mairie et à l'école, l'accès à l'informatique.

Rapporteur : Paul ROCHEFORT

Le contrat pluriannuel prévoit une aide de 20% pour ces trois opérations dont la dépense subventionnable HT maximum s'élève respectivement à :

- 150 000€ pour les études de la salle à vocation culturelle et artistique
- 50 000€ pour les travaux d'accessibilité dont nous venons de parler dans le cadre du dossier de DGE
- 45 000€ pour les travaux d'accès à l'informatique réalisés à l'école primaire et à l'école maternelle.

Afin d'obtenir les subventions correspondantes, il nous appartient de transmettre au Conseil Général un dossier comprenant notamment une délibération de notre conseil sollicitant l'aide financière du département et approuvant le plan de financement de ces opérations.

Je précise à ce sujet qu'aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour financer ces opérations.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à constituer ce dossier et à demander au Conseil Général la mobilisation des subventions inscrites au contrat.

Claude VIAL revient sur le contrat pluriannuel et note que le dernier avenant a permis d'intégrer plusieurs petites opérations d'investissement, portant le total des subventions 2009 à 260 156 €.

Il ajoute que la subvention totale du stade s'élèvera finalement à 154 000 €.

La négociation pour le prochain contrat va bientôt s'engager, elle sera basée sur une enveloppe similaire.

Gérard ALLAIS fait remarquer que la baisse du taux d'aide oblige, pour une subvention identique, à un montant d'investissement plus important.

Claude VIAL rappelle que le Conseil Municipal devra délibérer sur le contenu du futur contrat pluriannuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la mobilisation des subventions prévues pour la construction d'une salle à vocation culturelle et artistique – phase d'études -, la réalisation d'accès handicapés à la mairie et à l'école, l'accès à l'informatique.

4. Mise en œuvre de l'emplacement réservé n°10 chemin des Ferratières : engagement du Conseil Municipal.

Rapporteur : Florence RODET-CURTY

Du fait de l'évolution du quartier des Ferratières résultant des constructions nouvelles réalisées aussi bien sur la commune de VERNAISON que de CHARLY, et dans le cadre du permis de construire du lotissement « Le Vieux Moulin » - terrains Martinière/Truffy -, il apparaît important de procéder à l'aménagement du chemin des Ferratières.

Il s'agit de mettre en œuvre l'emplacement réservé de voirie inscrit au PLU depuis de nombreuses années, mais qui n'avait jamais retenu l'attention jusqu'à ce jour.

Cet aménagement consiste en l'élargissement de la voie qui disposera ainsi d'une largeur de chaussée hors stationnement d'au moins 4.50 mètres, incluant un trottoir tout le long du chemin des Ferratières.

L'ensemble de ces travaux sera effectué par les services de voirie du GRAND LYON en lien avec la commune de VERNAISON.

La réalisation complète aura lieu avant la livraison des appartements.

Dans ce contexte, il semble important que notre Conseil marque sa volonté de faire procéder à cet aménagement en s'engageant sur la réalisation de ces travaux de sécurisation du quartier.

Gérard ALLAIS revient sur la notion d'engagement du Conseil Municipal. S'agit-il d'une délibération obligatoire dans le cadre de la procédure des emplacements réservés, ou d'un engagement à réaliser des travaux qui relèvent de la compétence communautaire ?

Florence RODET CURTY répond qu'il s'agit d'un engagement marquant la volonté de faire réaliser ces travaux. Engagement vis-à-vis du Grand Lyon, mais également des riverains.

Gérard ALLAIS demande s'il y a un projet technique et une inscription financière.

Claude VIAL répond qu'il existe actuellement un avant-projet d'aménagement et que ces travaux seront financés dans le cadre des Grosses Réparations de voirie, à Charly et à Vernaison.

Il ajoute que le SIGERLY réalise actuellement une étude pour procéder à l'enfouissement des réseaux dans ce quartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

JUGEANT les travaux d'aménagement du chemin des Ferratières très importants,

S'ENGAGE à les faire réaliser par le GRAND LYON avant la livraison des logements envisagés dans le cadre du permis de construire « Le Vieux Moulin »

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 25 JANVIER 2010, vote du Budget Primitif 2010